

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 10.12.2013

Présidence : M. Albert Lambelet, Syndic
Présents : 30
Majorité : 16
Scrutatrice : Mme Marie-Claire Amstutz

Excusés : Mmes Chantal Angéloz, Marie-Thérèse Simonet, MM. Daniel Angéloz, François Chenaux, Jacques Pierret et Jean-Joseph Simonet.

M. Albert Lambelet, Syndic, souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens et informe que les délibérations seront enregistrées.

L'Assemblée de ce jour a été convoquée conformément à l'art. 12 de la loi sur les communes du 25.9.80.

M. le Syndic constate que l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mardi 30 avril 2013. Ce procès-verbal ne sera pas lu ; il est à disposition à l'administration communale dix jours avant l'Assemblée et est publié sur le site www.corminboeuf.ch.
2. Planification financière 2014-2017 ;
3. Budget de fonctionnement 2014 ;
4. Budget des investissements :
 - 4.1 Rénovation de locaux dans divers bâtiments communaux et vote du crédit y relatif ;
 - 4.2 Rénovation de la place de jeux du quartier de la Verna et vote du crédit y relatif ;
 - 4.3 Réfection de la route du Plattet, réfection du chemin et des canalisations du chemin des Avudrans et vote du crédit y relatif ;
5. Approbation de la modification des statuts de l'Association des communes de la Sonnaz pour le service social régional ;
6. Approbation de la modification de la limite communale avec la commune de Givisiez ;
7. Divers

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du mardi 30.04.2013

M. Albert Lambelet, Syndic, informe que le procès-verbal de l'Assemblée communale du mardi 30.04.2013 ne sera pas lu. Il a été à disposition des citoyens à l'Administration communale dix jours avant l'Assemblée communale et publié sur le site de la commune.

La parole n'étant pas demandée, M. Albert Lambelet, Syndic, propose à l'Assemblée d'adopter le procès-verbal.

L'Assemblée communale approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 30 avril 2013.

2. Planification financière 2014-2017

Mme Anne-Elisabeth Nobs, Conseillère communale, présente la planification financière 2014-2017 en précisant les données suivantes :

- a) **Analyse des comptes d'exploitation des années 2008 à 2012** : une année a été rajoutée aux comptes d'exploitation réels, auxquels on applique l'apurement (élimination) de toutes les charges et recettes extraordinaires qui empêchent la comparaison.
- b) A partir de ces évolutions passées, **calcul des comptes d'exploitation des quatre prochaines années 2014 à 2017**, en tenant compte des modifications attendues de la population.

- c) A ce stade, diverses hypothèses doivent être appliquées : croissance de la population sur 4 ans de 10%, taux de croissance moyen des charges de 2%, taux de croissance des recettes fiscales de 2%, taux d'intérêts de 2%, etc. Par ailleurs, des correctifs après analyse sont appliqués. Ces opérations produisent les **résultats d'exercice** suivants :

2014	2015	2016	2017
102296	125189	148058	170912

- d) Le **plan d'investissements** a été ensuite révisé ; il définit dans les grandes lignes les projets futurs du Conseil communal et permet de voir les engagements futurs auxquels la commune se trouvera confrontée. Ces investissements, ainsi que les emprunts nécessaires pour les réaliser, auront des conséquences sur les comptes d'exploitation annuels : intérêts et amortissements supplémentaires qui sont déduits du résultat d'exercice pour donner le **résultat d'exercice après investissements**.

Plan des investissements 2014 - 2016

	2014	2015	2016
0. Administration :	Dépenses	Dépenses	Dépenses
Centrale de chauffage et raccordement bât. Communaux**	100'000		
Panneaux photovoltaïques**	820'000		
1. Ordre Public :			
2. Enseignement :			
Rénovation bâtiment scolaire	140'000	100'000	100'000
3. Culture			
Participation aux infrastructures culturelles**	73'300		
Rénovation place de jeux de la Verna	30'000		
4. Santé			
Manoir Terrasses	2'000'000	500'000	
Rachat du Manoir par la fondation	-1'500'000		
6. Transports et commun.			
Chemins pédestres	30'000	30'000	50'000
Routes / entretien	200'000		
Achat de véhicules pour la voirie	100'000		
Installation éclairage public*	150'000		
Modération de trafic	500'000		
7. Environnement/aménag.			
Taxes de raccordement	-100'000	-30'000	-30'000
Construction de canalisations eau potable	50'000	50'000	50'000
Reprise infrastructures	100'000		
Réfection des collecteurs	300'000		
Reprise infrastructures	100'000		
Taxes de raccordement	-200'000	-60'000	-60'000
Collecteurs selon PGEE*	800'000	300'000	300'000
PAD Champ de la Croix**	800'000		
Accès quartier Champ de la Croix*	600'000		
9. Finances et impôts			
Vente de terrain	3'200'000		
Total investissement net	1'893'300	420'000	410'000
./. Prélèvements sur réserve	30'000	50'000	50'000
./. Amortissements obligatoires	420'000	420'000	420'000
Nouvel emprunt	1'443'300	420'000	-60'000

* investissements déjà votés ** investissements en cours de réalisation

- e) Bien entendu, chaque investissement sera chaque fois soumis à l'Assemblée communale pour approbation. Il ne s'agit là que d'un plan à moyen terme.
- f) Ces nouveaux investissements, ainsi que certains choix de la commune, vont également avoir comme conséquences des charges d'exploitation nouvelles qui sont à leur tour déduites de ce résultat pour donner le **Résultat d'exercice final**.

Planification financière

	2014	2015	2016	2017
Prévisions du résultat	102'296	125'189	148'058	170'912
./. Intérêts nouveaux emprunts	22'649	8'400	0	0
./. Amortissements obligatoires	73'000	63'000	0	0
Résultat exercice final	6'647	53'789	148'058	170'912

Remarque :

La dette à fin 2012 se monte à 15.1 Mio. Par contre, à ce jour, la dette s'élève à 13,5 Mio, suite au remboursement d'un emprunt.

La dette prévisionnelle en 2016 serait de 15 Mio en suivant ce plan financier.

Pour rappel, la dette prévisionnelle à fin 2016 dans la planification 2012 était de 17.6 Mio.

1. Conclusion

Les hypothèses utilisées lors des précédentes planifications ont été reconduites après adaptation. Nous avons également affiné le plan des investissements en fonction des décisions et projets discutés au Conseil communal.

Le plan financier est pour la commune une sorte de boussole permettant de fixer le cap de la commune. Il peut servir d'aide à la décision en ayant une bonne connaissance du contexte, mais également comme soutien à la volonté de la commune de maîtriser ses charges. En effet, seule une stricte maîtrise de ses charges propres permettra à la commune de supporter les charges nouvelles qui s'annoncent.

En conclusion, on peut voir que les perspectives sont bonnes pour les prochaines années, avec de grands investissements à réaliser, mais en disposant d'une capacité d'investissements nous permettant de les assumer. Bien entendu, la dette va croître encore, mais la capacité de remboursement de celle-ci nous permet d'envisager l'avenir sereinement. La charge fiscale actuelle de la commune devrait pouvoir être ainsi maintenue à court voire moyen terme, sauf bien sûr si de nouvelles réductions d'impôts cantonaux produisent encore des baisses au niveau des recettes communales ou si le canton se décharge encore de tâches sur les communes.

3. Budget de fonctionnement 2014

Mme Anne-Elisabeth Nobs, Conseillère communale, informe que le budget de fonctionnement pour l'année 2014 présente les résultats suivants :

Total des charges	9'436'418.00
Total des recettes	9'441'519.00
Bénéfice présumé	5'101.00

0. Administration

Par rapport au budget 2013, ce chapitre enregistre une augmentation des charges de Fr. 42'527.--. Cette augmentation est justifiée par l'engagement d'une collaboratrice avec un taux d'activité de 50%.

1. Ordre public

On constate dans ce chapitre une diminution de charges d'un montant de Fr. 4'699.-

2. Enseignement

Nous enregistrons une diminution de charges nettes de Fr. 51'770.--. Les raisons principales sont les suivantes :

- a) Augmentation des charges liées de l'école enfantine : Fr. 20'000.--
- b) Diminution des charges liées de l'école primaire : - Fr. 29'450.--
- c) Diminution de notre participation au cycle d'orientation : - Fr. 15'000.--
- d) Augmentation des frais de transport : Fr.10'000.--, cette augmentation est compensée par une diminution de Fr. 9'000.-- sur le compte 29.317
- e) Diminution des frais des écoles spécialisées : - Fr. 20'000.--
- f) Diminution des frais du traitement du personnel de conciergerie et des charges sociales

3. Culte, culture et loisirs

Ce chapitre enregistre une diminution de charges en raison de notre participation extraordinaire accordée en 2013 pour le projet du « Bois de mon cœur » qui représentait un montant de Fr. 30'000.--.

4. Santé

Ce dicastère est soumis aux principes des charges liées.

La diminution des charges de Fr. 8'525.-- provient essentiellement de notre participation au rattrapage des frais financiers des homes pour un montant de Fr. 14'000.--.

5. Affaires sociales

L'augmentation provient essentiellement de l'augmentation de notre participation aux frais de la répartition du district de l'aide matérielle.

6. Transports et communication

L'augmentation des charges de ce chapitre concerne les comptes ci-après :

- Les charges salariales diminuent mais les indemnités de la caisse maladie aussi, résultat net Fr. 15'000.--
- Augmentation des charges pour l'achat de machines et matériel : Fr. 10'000.--
- Augmentation des charges de l'électricité : Fr. 3'000.--
- Diminution des frais d'entretien des routes : - Fr. 10'000.--
- Diminution du montant des prestations du service édilitaire : - Fr. 16'000.--
- Augmentation de notre participation aux frais du trafic régional et d'agglomération Fr. 20'000.--

7. Aménagement et environnement

L'augmentation des charges de ce chapitre est essentiellement motivée par :

- Diminution de la vente d'eau : - Fr. 10'000.--

- Diminution des recettes de la taxe d'utilisation : - Fr. 10'000.--
- Participation aux frais de l'entreprise d'endiguement : Fr. 12'000.--
- Participation aux frais du cimetière : - Fr. 3'510.--
- Suppression du compte 79.436 concernant les recettes pour les externalités du PAL : - Fr. 140'000.--.

Elle précise que l'augmentation de notre participation aux frais d'entretien de la STEP sera diminuée d'un montant de Fr. 30'000.-- puisque l'Association a décidé, après la publication du bulletin, de prendre une partie des frais dans les réserves.

8. Economie

Ce dicastère n'a pas de commentaire à relever.

9. Finances et impôts

Le chapitre des finances enregistre une augmentation des recettes de Fr. 266'688.--. Les principales raisons sont les suivantes :

No	Comptes	Explications
90.400.0	Impôt sur le revenu	+ Fr. 70'000.--
90.400.1	Impôt sur la fortune	- Fr. 10'000.-- ce montant est calculé sur les mêmes bases que l'impôt sur le revenu.
90.400.4	Prestations en capital	+Fr. 30'000.--
90.401.0	Impôt bénéfice	-Fr. 82'000.--
90.401.1	Fonds propres	+Fr. 5'000.--
90.402.0	Contribution immobilière	+Fr. 30'000.--
90.441.0	Impôt sur les véhicules	-Fr. 57'000.--
940.322	Intérêts	-Fr. 110'000.--
940.330	Amortissements	- Fr. 20'000.--
99.461	Indemnité de reprise des biens hospitaliers	+Fr. 172'240.-- recette extraordinaire en 2014

4. Budget des investissements 2014

Nous vous présentons ci-dessous le budget des investissements pour l'année 2014. Nous vous rappelons, à ce sujet, que ce budget comprend 3 parties :

1. Les investissements dont les objets ont déjà été votés lors d'assemblées précédentes :

Infrastructures culturelles de Coriolis	73'300.00	
Construction d'une centrale de chauffage	100'000.00	
Installation de panneaux photovoltaïques	820'000.00	
Installation d'éclairage public	150'000.00	
Infrastructures du Quartier du Champ de la Croix	800'000.00	
Aménagement de l'accès au Quartier du Champ de la Croix	600'000.00	
Vente de terrain zone Centre		1'200'000.00

2. Les investissements dont les objets doivent être votés lors de l'assemblée du 10 décembre 2013 :

Rénovation des bâtiments	140'000.00	
Aménagement de la place de jeux de la Verna	30'000.00	
Réfection de la rte du Plattet et du chemin des Avudrans avec réfection des canalisations	200'000.00	

3. Les investissements dont les objets seront votés ultérieurement :

Agrandissement du Manoir	2'000'000.00	
Rachat du Manoir par la fondation		1'500'000.00
Réfection du réseau routier	100'000.00	
Chemins pédestres	30'000.00	
Modération de trafic	500'000.00	
Achat de véhicules et machines	100'000.00	
Construction de conduites eau potable	50'000.00	100'000.00
Reprise infrastructures de l'eau potable	100'000.00	
Construction et réfection des canalisations	200'000.00	200'000.00
Réfection des collecteurs selon PGEE	800'000.00	
Reprise infrastructures eaux usées	100'000.00	
Vente du terrain du Champ de la Croix		2'000'000.00

4. Récapitulation

	DEPENSES 2014	RECETTES 2014
Investissements bruts	6'893'300.00	5'000'000.00
Investissements nets	1'893'300.00	

Monsieur Albert Joye demande si la diminution des charges de la STEP provoquera un bénéfice supérieur.

Mme Anne-Elisabeth Nobs, Conseillère communale, répond que cette diminution de Fr. 30'000.-- devrait provoquer un bénéfice de Fr. 35'000.--.

M. Claude Vaucher, membre de la commission financière donne lecture du rapport de la commission financière « Lors de sa séance du 12 novembre 2013, la commission financière a examiné le budget de fonctionnement 2014. A l'unanimité des membres, la commission recommande à l'Assemblée communale d'accepter le budget présenté qui se solde par un excédent de revenus de Fr. 5'101.-- ».

Au vote, l'Assemblée communale accepte, à l'unanimité, le budget de fonctionnement qui représente un bénéfice de Fr. 5'101.--.

4.1. Rénovation de locaux dans divers bâtiments communaux et vote du crédit y relatif

M. André Bruderer, Conseiller communal, informe que le Conseil communal aimerait entreprendre dès l'année prochaine les travaux suivants :

1. Assainissement de l'éclairage de la halle de gymnastique ainsi que du sol de la scène de théâtre y compris une couche de peinture : Fr. 63'200.00;
2. Assainissement des locaux sanitaires à l'ancienne école et changement des plafonds métalliques dans les douches : Fr. 17'800.00;
3. Nouvelle isolation d'insonorisation du plafond à la buvette (location aux sociétés et AES) : Fr. 19'000.00 ;
4. Rafraîchissement de l'étanchéité, peinture des locaux, ventilation et lumières : Fr. 30'000.00 ;
5. Deuxième étape de l'assainissement dans le bâtiment édilitaire : Fr. 10'000.00.

Pour le financement de ces travaux, le Conseil communal demande à l'Assemblée communale l'octroi d'un crédit de CHF 140'000.--. Cet investissement sera financé par un emprunt de Fr. 110'000.-- et le solde sera financé par un prélèvement sur les réserves. Les frais financiers annuels s'élèveront à env. Fr. 1'260.-- pour les intérêts auxquels il faut ajouter l'amortissement de 3 %.

M. Claude Vaucher, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière « A l'unanimité, les membres de la commission recommandent à l'Assemblée communale d'accepter le crédit demandé ».

Au vote, l'Assemblée communale accepte, à l'unanimité, le crédit d'investissement de Fr. 140'000.--.

4.2. Rénovation de la place de jeux de la Verna et vote du crédit y relatif

M. Jean-Claude Spicher, Vice-Syndic, informe que dans le cadre de sa politique de loisirs et de développement des différents quartiers de notre commune, le Conseil communal a eu pour objectif de rénover ou de transformer les places de jeux.

C'est ainsi que nous avons voté en décembre 2007 déjà, un montant de Fr. 75'000.- destiné à l'adaptation des places de jeux de la Verna et de Combarod aux normes et autres recommandations du bureau de prévention contre les accidents (BPA). Ce montant avait alors été accepté par l'Assemblée communale.

S'agissant particulièrement de la place de jeux de la Verna, plutôt que de mettre sous chaque engin une surface en tartan comme le préconise le BPA, nous avons privilégié de recouvrir environ la moitié de sa surface et de laisser l'autre moitié en gravier gras, afin de diminuer les frais de rénovation.

A l'usage, on se rend compte que ce n'était pas la meilleure option. Nous devons en effet constater que les employés communaux doivent régulièrement ajouter du gravier gras sur la surface restante et que ce même gravier, en se délavant et/ou par le divertissement de ses utilisateurs, se retrouve en partie sur la surface en tartan qu'ils doivent de facto nettoyer afin d'éviter des désagréments pour les enfants.

Pour y remédier, nous proposons aujourd'hui de poser du tartan sur la surface restante d'environ 120 m² et d'unifier ainsi la surface de jeux de la Verna. Nous profiterons pour ajouter 3 éléments de jeux car, nous avons constaté qu'il y a souvent de l'attente pour l'utilisation des engins existants.

En conséquence, le Conseil communal demande à l'Assemblée communale l'octroi d'un crédit de CHF 30'000.-- pour effectuer les travaux nécessaires. Le financement est assuré par un financement propre.

M. Claude Vaucher, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière « A la majorité des membres présents, la commission recommande à l'Assemblée communale d'accepter le crédit demandé ».

Au vote, l'Assemblée communale accepte, à l'unanimité, le crédit d'investissement de Fr. 30'000.--.

4.3. Réfection de la route du Plattet, réfection du chemin et des canalisations du chemin des Avudrans et du crédit y relatif

M. Dario Viel, Conseiller communal présente le projet en relevant que les revêtements du chemin des Avudrans et de l'impasse du Plattet se trouvent dans un état nécessitant leur réfection.

Dans le chemin des Avudrans est construit un collecteur communal d'eaux usées desservant le quartier. Ce collecteur est encore du type « eaux mixtes » c'est-à-dire qu'il collecte également les eaux claires par des grilles ouvertes.

Cette situation ne correspondant plus aux dispositions légales sur la protection des Eaux, il est prévu de profiter de la réfection routière et de mettre le collecteur communal en système séparatif.

En conséquence, le Conseil Communal vous propose de :

1. procéder à la réfection du chemin des Avudrans et l'Impasse du Plattet
2. de mettre en système séparatif le collecteur communal du chemin des Avudrans

Sur la base des offres demandées, le Conseil communal demande à l'Assemblée communale un crédit de Fr. 200'000.-- pour la réalisation de ces travaux. Le financement sera assuré par un emprunt. Les frais financiers annuels s'élèveront à env. Fr. 1'900.-- pour les intérêts auxquels il faut ajouter l'amortissement de 4 %.

M. Claude Vaucher, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière « A l'unanimité, les membres de la commission recommandent à l'Assemblée communale d'accepter le crédit demandé ».

M. Carmelo Nugara s'étonne qu'il n'est pas prévu de faire une mise en conformité des canalisations du chemin de la Forêt.

M. Dario Viel, Conseiller communal, répond que des montants sont prévus dans le budget des investissements pour permettre de mettre en conformité tous les collecteurs de la commune.

Au vote, l'Assemblée communale accepte, à l'unanimité, le crédit d'investissement de Fr. 200'000.--.

5. Approbation de la modification des statuts de l'Association des communes de la Sonnaz pour le service social régional

Mme Pascale Michel, conseillère communale, présente les modifications des statuts en précisant que la demande de sortie de notre Association de la commune de Ponthaux nous oblige à modifier nos statuts. Nous avons profité de cette occasion pour effectuer un toilettage de nos statuts et de les adapter à la nouvelle législation en vigueur relative notamment à la loi sur les communes (LCo) et la loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf.)

Ces nouvelles dispositions annulent et remplacent celles prescrites dans les statuts du 30 mars 2007.

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter les nouveaux statuts du Service régional de la Sonnaz qui fixent pour l'avenir le nouveau mode de fonctionnement de notre Association de communes.

Au vote, l'Assemblée communale approuve, à l'unanimité, les modifications de statuts Service régional de la Sonnaz.

6. Approbation de la modification de la limite intercommunale avec la commune de Givisiez

M. Albert Lambelet, Syndic, présente le projet de la modification de la limite intercommunale qui est nécessaire suite à l'adaptation de la limite entre les immeubles de la PPE de l'art. 875 de la commune de Corminboeuf et l'immeuble de l'art. 682 de la commune de Givisiez.

La nouvelle limite serait parallèle à la façade ouest du bâtiment principal existant sur la parcelle 682 de Givisiez et la modification aurait lieu par échanges à égalité de surfaces (une surface de 14 m² passerait de Givisiez à Corminboeuf et une surface de 14 m² passerait de Corminboeuf à Givisiez). Les frais seront totalement à charge des propriétaires.

En conséquence, le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter cet échange entre la Commune de Corminboeuf et la Commune de Givisiez.

Au vote, l'Assemblée communale approuve, à l'unanimité, la modification de la limite intercommunale avec la commune de Givisiez.

Divers

M. Albert Lambelet, Syndic, informe que le comité de pilotage 2C2G a déposé le 15 octobre 2013 son projet de convention de fusion entre les communes de Chésopelloz, Corminboeuf, Givisiez et Granges-Paccot auprès du Conseil d'Etat du Canton de Fribourg.

Il relève qu'il s'agit d'un souhait unanime qui représente des avantages pratiques et rationnels et des synergies. Ce projet correspond aux principes de la loi sur l'encouragement aux fusions de communes adopté en mai 2011.

Ce projet repose sur une base solide, représente un projet tourné vers l'avenir, répond à de nombreux défis (démographie, mobilité, économie) et permet une défense de nos intérêts communs.

La fusion de nos 4 communes vise à maintenir ou améliorer la qualité de vie, valorise la proximité, représente un projet précurseur et innovant dans sa gestion, permet le renforcement de l'autonomie, permet le maintien des moyens politiques et financiers, vise à un développement adapté aux enjeux actuels et futurs, respecte les racines identitaires, permet de rester proche des habitants et des entreprises, d'être à l'écoute de leurs besoins et d'évoluer avec eux.

La nouvelle commune est la meilleure solution pour y parvenir.

Le Copil, après réflexion et prise de position du service fédéral de topologie, a gardé le nom avec un ajout : « Englisbourg (FR) ». Il précise que la signalisation à l'entrée du village restera Corminboeuf (cne d'Englisbourg (FR)).

La votation populaire se déroulera le 30 mars 2014. A ce sujet, une séance d'information avant la votation aura lieu le lundi 10 février 2014 à 19h30 heures, à Forum Fribourg, à Granges-Paccot.

Il précise aussi, afin de mieux appréhender l'organisation future, que nous avons opté pour une gestion participative des employés communaux. Des plateformes d'échanges ont été créées en fonction des activités. Ces échanges sont fructueux et apportent de nombreuses réponses organisationnelles.

M. Bertrand Baumann demande s'il y aurait une possibilité de modifier le nom de la nouvelle commune.

M. Albert Lambelet, Syndic, répond que le Copil a décidé de maintenir le nom, mais que tout est encore possible.

M. Pierre Tissot demande où en est le dossier du projet de la modération de trafic.

M. Albert Lambelet, Syndic, répond que le crédit d'investissement a été voté en mai 2012. Le projet a été transmis aux services de l'Etat pour examen préalable. Etant toujours sans

réponse, le Conseil communal est intervenu à plusieurs reprises pour demander la situation du dossier auprès des services de l'Etat.

M. Raphaël Angéloz demande s'il serait possible d'utiliser les places de parc de la poste lors des manifestations organisées dans la halle.

M. Albert Lambelet, Syndic, répond que nous n'avons pas cette possibilité puisque les places de parc sont privées.

M. Raphaël Angéloz dit qu'il faudrait installer un abri de bus à l'arrêt d'Amont.

M. Albert Lambelet, Syndic, répond que le propriétaire concerné n'a jamais donné son accord pour la mise à disposition de la surface nécessaire. Toutefois, dans le cadre de l'aménagement de la modération de trafic, il est prévu d'installer un abri de bus.

M. Claude Mindel souhaite que Conseil communal examine la possibilité de mettre des tables plus légères dans la halle de gymnastique.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie le personnel communal, les membres des commissions, le corps enseignant, le corps des sapeurs-pompiers et ses collègues du Conseil communal. Au nom du Conseil communal, il souhaite un heureux Noël et ses vœux de joie, de réussite et de plaisir pour l'année 2014.

Il invite les participants à partager le verre de l'amitié.

L'Assemblée est levée à 2100 heures

Le Syndic :

Le Secrétaire

